

## SÉANCE DU 10 février 2012

Convocation du 4 février 2012

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance précédente,
- Désignation du secrétaire de séance,
- Intégration dans la comptabilité communale, du résultat d'exercice de clôture du SIAEP de Chassy/Saint-Maurice-Thizouaille,
- Demande d'adhésion des communes d'AILLANT-SUR-THOLON, POILLY-SUR-THOLON et VILLIERS-SUR-THOLON au SIAEP de TOUCY,
- Attribution de subventions sur le budget 2012,
- Travaux à envisager au titre des « villages de l'Yonne »
- Régime indemnitaire annuel à verser au Garde Champêtre,
- Demande d'acquisition d'un chemin au Grand Chaumont,
- Information diverses,
- Questions diverses.

-----

Sous la présidence de Mme Sylviane MOLINARO, Maire

Étaient présents : M. Roger KAOUA, M. Alain GALLET, M. François NOËL, M<sup>lle</sup> Alexandra GUILLOT, M. Hugues SAULET, Mme Catherine VIGNERON, M. Romain JOLIVET, M. Bernard LEBLANC,

Absent excusé : M. Mathieu PLAIT,

Absent : M. Nicolas METTETAL,

-----

Secrétaire de séance : M. Roger KAOUA

Lecture et approbation du compte rendu de la dernière séance de Conseil.

**INTÉGRATION DANS LA COMPTABILITÉ COMMUNALE DU RÉSULTAT D'EXERCICE DE CLÔTURE DU BUDGET DU SIAEP DE CHASSY/SAINT-MAURICE-THIZOUAILLE**

Le S.I.A.E.P. (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) de CHASSY/SAINT-MAURICE-THIZOUAILLE a été dissous au 31 décembre 2008. Toutes les formalités administratives et comptables, réalisées conjointement entre la trésorerie d'Aillant-sur-Tholon et celle de Toucy, ont abouti sur l'exercice budgétaire de 2011 :

- Le solde de sa trésorerie a été réparti en fonction du nombre d'habitants à chacune des deux communes ; CHASSY a reçu en mars 2011 la somme de **10 384.06 €**.
- Il faut de même répartir sur les deux communes le **résultat de clôture** de l'exercice comptable existant lors de sa dissolution, tant en fonctionnement qu'en investissement et le réintégrer dans le résultat comptable de la commune :

Pour mémoire le résultat 2010 communal était le suivant (voir délibération 2011/07 prise en séance du 29 avril 2011)

- Solde d'exécution d'investissement ..... - 59 110.06€
  - A reporter en fonctionnement..... + 33 121.20€
- (Après affectation du résultat)

Les sommes issues du résultat de clôture du SIAEP pour la part de CHASSY et communiquées par la trésorerie sont les suivantes :

- Résultat d'investissement ..... + 23 285.46€
  - Résultat de fonctionnement ..... - 11 575.66€
- Les reports « cumulés » des deux résultats de clôture à prendre en compte sur l'exercice 2011 pour le budget communal sont les suivants
- En investissement
    - o - 59 110.06€ + 23 285.46€ ..... - 35 824.60€
  - En fonctionnement
    - o + 33 121.20€ - 11 575.66€ ..... + 21 545.54€

**DEMANDE D'ADHÉSION DES COMMUNES D'AILLANT-SUR-THOLON, POILLY-SUR-THOLON et VILLIERS-SUR-THOLON au SIAEP de TOUCY**

Vu le Code des Collectivités Territoriales, articles L5211-18

Vu les statuts du SIAEP de la Région de Toucy

Vu la délibération prise par le SIAEP de la Région de Toucy le 4 novembre 2011

Considérant qu'il est de l'intérêt des communes d'AILLANT-SUR-THOLON, POILLY-SUR-THOLON et VILLIERS-SUR-THOLON d'adhérer au SIAEP de la Région de Toucy,

Le Conseil Municipal après avoir entendu Madame le Maire et les délégués du Syndicat,

**DÉCIDE** à l'unanimité, l'adhésion des communes d'AILLANT-SUR-THOLON, POILLY-SUR-THOLON et VILLIERS-SUR-THOLON,

**DEMANDE** à Monsieur le Préfet de prendre l'arrêté modifiant la composition du SIAEP de la Région de Toucy par l'adhésion des communes d'AILLANT-SUR-THOLON, POILLY-SUR-THOLON et VILLIERS-SUR-THOLON.

**ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS SUR LE BUDGET 2012**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'attribuer, sur le budget communal 2012, les subventions suivantes aux différentes associations :

ASSOCIATIONS ou ORGANISMES	Montant de la subvention accordée
A.D.M.R. D'Aillant/Tholon	400.00 €
PRESENCE Joigny	90.00 €
LISONS – Bibliothèque Chassy	700.00 €
CRAC pour l'animation fête juillet	230.00 €
ASSOCIATIONS SPORTIVES (football tennis, etc...)	30.00 €/jeune pratiquant la discipline
ADAVIRS (Aide aux victimes)	50.00 €
MAILLON 89 Auxerre	75.00 €
RESTOS de COEUR	75.00 €
Instituts Chiens d'Aveugles	80.00 €
CFA BTP Auxerre	90.00 € / apprenti
CIFA Auxerre	90.00 € / apprenti
Lycée St Colombe de SENS	45.00 € / élève
Syndicat Scolaire (SIIS)	610.00 €

**TRAVAUX À ENVISAGER AU TITRE DES « VILLAGES DE L'YONNE »**

Le seul programme adopté par les élus du Conseil Général pour 2012 est appelé « villages de l'Yonne » ; il permet aux communes qui ont un projet de 30 000 € d'être subventionnées à hauteur de 30%.

Lors de sa précédente séance le Conseil avait émis l'hypothèse de programmer sur 2012 des travaux d'installation de chauffage « individuel » dans chacun des logements communaux.

Des estimations ont été demandées en ce sens, comprenant la modification de l'installation de chauffage actuelle pour les deux logements, la pose de menuiseries isolantes dans le logement « poste » et l'isolation thermique dans ce même logement (fourniture seulement car les travaux pourraient être effectués « en régie » par les employés communaux ».

Le Conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**ADOpte** l'estimation financière du projet de travaux à effectuer dans les deux logements communaux à hauteur THT de 30 561.00€, qui se décompose comme suit :

- Modification du système de chauffage existant par l'installation de deux chauffages individuels au gaz de ville pour un montant THT estimé à 14 000 €,
- Fourniture et pose de fenêtres et porte d'entrée isolantes en PVC pour le grand logement, estimation THT à 5 561 €,
- Travaux d'isolation thermique sur les murs périphériques et des planchers hauts et bas du grand logement, estimation 8 000 €,
- Imprévus (frais de raccordement divers), estimation 3 000 €.

**ET CHARGE** le Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil, au titre du nouveau programme « villages de l'Yonne ».

L'ensemble de ces travaux seront payés sur les fonds communaux.

Il est précisé que le logement « poste » est actuellement inoccupé et le restera jusqu'à réception des travaux.

#### **RÉGIME INDEMNITAIRE ANNUEL À VERSER AU GARDE CHAMPÊTRE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

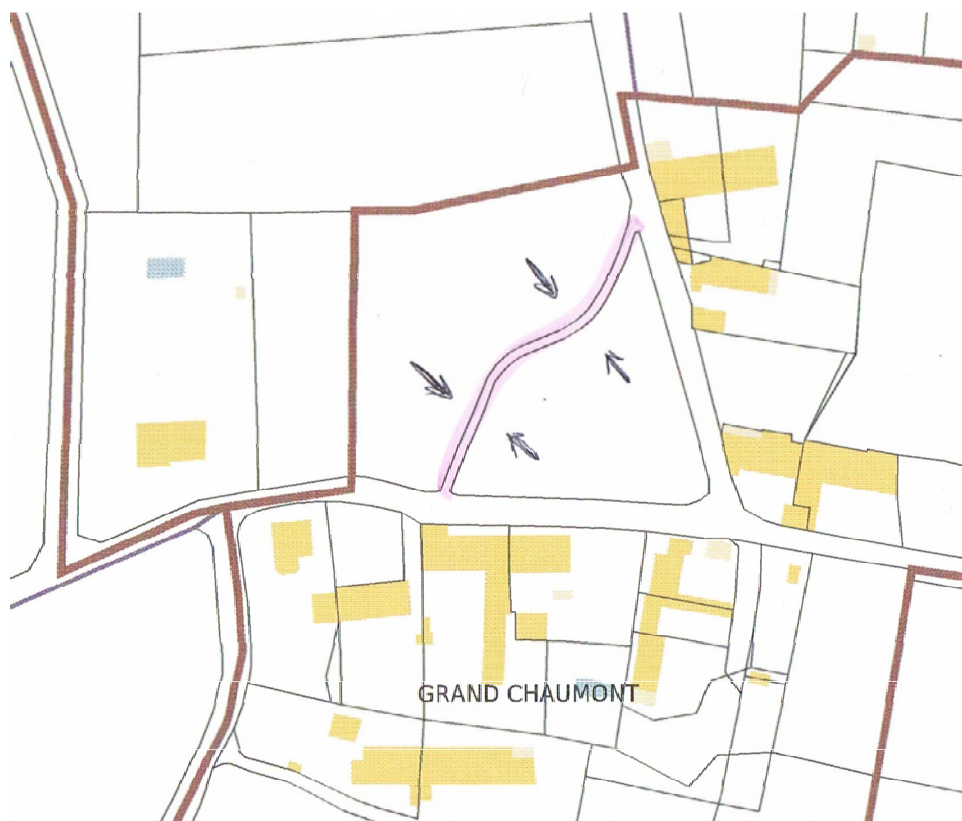
**FIXE** l'enveloppe budgétaire annuelle allouée à l'Agent Technique communal assermenté pour assumer les fonctions de « garde champêtre » au titre des heures qu'il peut être amené à effectuer pour travaux supplémentaires dans l'exercice de ses fonctions.

GRADE	EFFECTIF RÉEL	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES	CRÉDIT GLOBAL ANNUEL
Adjoint Technique Principal de 1 <sup>ère</sup> classe Assurant les fonctions de garde champêtre	1	1	2 600.00 €

#### **DEMANDE D'ACQUISITION D'UN CHEMIN AU GRAND CHAUMONT**

Une première demande avait déjà été formulée en mai 2008 (puis abandonnée) par le propriétaire riverain. Aujourd'hui, constatant qu'un chemin situé à proximité a été cédé par l'A.F.R. en 2011, il réitère sa demande.

Le chemin dont il s'agit, inexistant visuellement sur le terrain (car autorisé à être cultivé depuis plusieurs années) est matérialisé sur le plan ci-dessous :



Le Conseil Municipal, considérant

- que le dossier de carte communale est en cours d'élaboration et qu'il risque d'aboutir courant 2011,
- que les parcelles de ce secteur peuvent être amenées à rentrer dans la zone constructible,

**DIFFÈRE** sa décision : le chemin dont il s'agit pourrait en cas de constructibilité retrouver sa vocation première et permettre l'accès à certaines parcelles.

**CHARGE** le Maire de transmettre cette position et d'inviter le pétitionnaire à faire connaître ses desideratas lors de l'enquête publique diligentée dans le cadre de la carte communale.

## INFORMATIONS DIVERSES

---

### **CARTE COMUNALE :**

L'enquête publique concernant l'élaboration de la carte communale aura lieu durant 32 jours du **lundi 27 février 2012 au jeudi 29 mars 2012**.

**Monsieur Patrice GIÉVIS** a été désigné en qualité de Commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de DIJON et recevra toutes les personnes désireuses de le rencontrer et d'apporter des éléments au dossier les :

- **lundi 27 février 2012 de 14h30 à 17h30**
- **samedi 10 mars 2012 de 9h00 à 12h00**
- **mercredi 21 mars 2012 de 15h00 à 18h00**
- **jeudi 29 mars 2012 de 14h00 à 17h00**

Il est également possible de consigner ses observations et/ou remarques par écrit au Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante :

**M. le Commissaire Enquêteur****Mairie****89110 CHASSY**

Chacun est invité à venir prendre connaissance du dossier de carte communale concrétisant le périmètre constructible qu'elle détermine et à faire connaître ses observations.

**Z.D.E. (ZONE DE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN)**

Mi-janvier, le cabinet « BIOTOPE » chargé de l'étude nous a avisé que le Conseil Municipal de POILLY-SUR-THOLON avait, mi-décembre, statué définitivement sur le sujet et avait décidé de ne plus être concerné « physiquement » par le projet (revenant ainsi sur les accords pris entre les élus présents lors de la réunion de travail du 21 avril 2011 qui étendait le secteur de Poilly-sur-Tholon à l'Est de la RD 89 en compensation du secteur amputé sur Chassy en limite du hameau de Bleury).

Considérant le revirement de Poilly-sur-Tholon, un élu propose de revenir nous aussi sur notre décision et de conforter la zone de territoire en limite de Bleury ....

Le Cabinet précise néanmoins que le secteur 2, avec une contrainte de maîtrise foncière optimale pourrait quand même recevoir cinq éoliennes.

Affaire à suivre ...

**NETTOYAGE DE PRINTEMPS**

Nettoyage de printemps des voies, banquettes et fossés du territoire communal prévu le

- vendredi 16 mars pour les enfants de l'école maternelle,
- samedi 17 mars pour la commune.

**COURS D'ANGLAIS**

Des cours d'initiation à l'anglais sont dispensés, dans la salle d'exposition de Chassy, pour les enfants de la maternelle et de primaire le samedi après-midi de 14h00 à 15h00 sous l'égide de l'association de Parents d'élèves CHAPOTHIVIE : tarif 22€00/trimestre après adhésion annuelle de 5.00€ à l'association (pour tous renseignements complémentaires contactez Madame Pascale HOUZÉ, Présidente de CHAPOTIVIE au 03 86 63 53 32.

Séance levée à 22h00

**DÉLIBÉRATIONS :**

- n°2012/01 Intégration dans la comptabilité communale le résultat de clôture du SIAEP de CHASSY/SAINT-MAURICE-THIZOUAILLE
- n°2012/02 Adhésion des communes d'AILLANT-SUR-THOLON, POILLY-SUR-THOLON et VILLIERS-SUR-THOLON au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région de TOUCY
- n°2012/03 Attribution des subventions aux associations sur le Budget 2012
- n°2012/04 Programme des travaux au titre des « Villages de l'Yonne »
- n°2012/05 Régime Indemnitaire annuel à verser au Garde Champêtre